



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 22 novembre 2010, tenue au 901, rue Royale
à Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en retirant le point 2.4. Entente de soutien financier avec le Musée minéralogique de Malartic;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010;

1.3.- Contrat pour la location de photocopieurs WC7435 et LA6204;

**RÉSOLUTION
2010-11-533**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2010;
- 2.2.- Résolution 2010-11-525 Entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le sablage des débarcadères d'autobus et stationnement;
- 2.3.- Acquisition d'une surfaceuse à glace électrique : Centre Michel Brière ;
- 2.4.- Entente de soutien financier avec le Musée minéralogique de Malartic;
- 2.5.- Demande des directeurs généraux MRC, SQ, CJE, CSOB : politique familiale;
- 2.6.- Demande au FEMO : Projet terrain de baseball;
- 2.7.- Avis de motion relatif à un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011;
- 2.8.- Avis de motion relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011;
- 2.9.- Avis de motion relatif à un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2011;
- 2.10.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2011 ;
- 2.11.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011 ;
- 2.12.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Propriété du 271, rue Fournière;
- 3.2.- Adoption du plan de signalisation VHR;
- 3.3.- Fondation canadienne Espoir Jeunesse : Campagne de sensibilisation;
- 3.4.- Centre de formation professionnelle de Val-d'Or : demande de plan;
- 3.5.- Terrain Groupe Soleil;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Avis de motion concernant l'abrogation du règlement numéro 737 Réserve financière pour fins de développement commercial ;
- 4.2.- Vente d'un terrain Parc industriel;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 5.1.- Ski-Bus – transport Mont-Vidéo;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Acquisition d'un boteur Komatsu;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande de paiement no 3 à Lamothe Division Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale;
- 7.2.- Subvention FCCQ Parc industriel : modification description des travaux;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Dépôt du compte rendu du 10 novembre 2010 de la Commission des loisirs ;
- 9.2.- Heure de glace : Hockey mineur de Val-d'Or;
- 9.3.- Demande d'aide financière : Club de gymnastique;
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Demande d'aide financière : Fondation St-Martin;
- 10.2.- Demande d'aide financière : Cercle des Fermières;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION
2010-11-534

- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010**
-

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-535

- 1.3.- **Contrat pour la location de photocopieurs WC7435 et LA6204**
-

CONSIDÉRANT QUE les contrats de location des photocopieurs du greffe et de l'administration viennent à échéance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les besoins de ces services ainsi que ceux du Service technique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

EN ÉCHANGE de la présente location, la Source Bureautique inc. s'engage à reprendre les deux (2) photocopieurs URT963919 et URT957876 sans aucun frais et d'annuler les contrats ;

DE PROCÉDER à la location de deux photocopieurs WC7435 auprès de la Source Bureautique inc., l'un pour l'administration et l'autre pour le greffe au prix de 203,20 \$/mensuellement chacun. Le coût pour l'impression de papier sera de 0,0100 \$ en noir et blanc et 0,0850 en couleur.

DE PROCÉDER à la location d'un photocopieur LA-6204 auprès de la Source Bureautique inc. pour le service technique au prix de 396,80 \$/mensuellement. Le coût pour l'impression sera de 0,0325\$ en noir et blanc.

D'AUTORISER la greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat de location pour et au nom de la Ville de Malartic.

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2010

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 octobre 2010.

2.2.- Résolution 2010-11-525 Entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le sablage des débarcadères d'autobus et stationnement

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2010-11-525 Entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le sablage des débarcadères d'autobus et stationnement considérant qu'il y a un entrepreneur sur le territoire de la ville qui offre ce service;

Adoptée.

2.3.- Acquisition d'une surfaceuse à glace électrique : Centre Michel Brière

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2010-440 concernant l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique pour le Centre Michel Brière, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 18 novembre 2010;

RÉSOLUTION
2010-11-536

RÉSOLUTION
2010-11-537



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Soumissionnaires	Prix (avant les taxes)	Délai livraison
MG Service	84 900 \$	150-180 jours
Robert Boileau inc.	79 500 \$	90 jours

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, monsieur Alain Chiasson, gestionnaire du Centre Michel Brière, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Robert Boileau inc. au prix de 79 500 \$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique pour le Centre Michel Brière soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Robert Boileau inc. au prix de 79 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

D'ABROGER la résolution 2010-09-440 Surfaceuse à glace électrique;

DE SIGNER une entente avec la compagnie Gestion C.M.B. pour la location de la surfaceuse avant de procéder à l'achat;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

2.4.- Entente de soutien financier avec le Musée minéralogique de Malartic

Point retiré.

2.5.- Demande des directeurs généraux MRC, SQ, CJE, CSOB : politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic travaille à mettre en place sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE déjà plusieurs actions ont été mises en place afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens tel que Printemps des familles, infrastructures, parcs, jeux pour enfants, activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic vit un essor considérable et que le Conseil de ville souhaite garder son autonomie et développer ses attraits;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

RÉSOLUTION
2010-11-538



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic n'adhère pas à la proposition de la Table des directeurs généraux de la MRC de La Vallée-de-l'Or de mettre en place une politique familiale à l'échelle de la MRC;

Adoptée.

2.6.- Demande au FEMO : Projet terrain de baseball

Dépôt à titre d'information.

2.7.- Avis de motion relatif à un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2011.

2.8.- Avis de motion relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2011.

2.9.- Avis de motion relatif à un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2011.

2.10.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2011.

2.11.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011.

2.12.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Guy Morrissette qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2010-11-539

3.1.- Propriété du 271, rue Fournière

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE aux propriétaires du 271, rue Fournière pour les remercier d'avoir effectué le ménage de leur terrain et de s'être conformer à la réglementation municipale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-540

3.2.- Adoption du plan de signalisation VHR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de signalisation pour les VHR tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-541

3.3.- Fondation canadienne Espoir Jeunesse : Campagne de sensibilisation

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite de l'organisme Fondation canadienne Espoir Jeunesse s'adressant au Conseil pour l'obtention du permis de 1 000 \$ pour fins de campagne de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes dans les rues de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce permis est obligatoire pour tout organisme sans but lucratif n'ayant pas pignon sur rue à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation canadienne Espoir Jeunesse ne s'associe pas avec un organisme sans but lucratif ayant pignon sur rue à Malartic pour sa campagne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE un permis au coût de 1 000 \$ pour fins de campagne de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes dans les rues de Malartic à la Fondation canadienne Espoir Jeunesse;

QUE la Ville de Malartic verse la somme de 1 000 \$ à titre de don à des organismes sur son territoire au choix du Conseil dès la réception du paiement de 1 000 \$ pour le permis;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2010-11-542

3.4.- Centre de formation professionnelle de Val-d'Or : demande de plan

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR au Centre de formation professionnelle de Val-d'Or la matrice graphique de la Ville ainsi que la réglementation d'urbanisme;

QUE la Ville de Malartic autorise l'utilisation de la matrice graphique au Centre de Formation professionnelle de Val-d'Or que pour des fins éducatives seulement;

D'AVISER que les mises à jour de cette matrice graphique ainsi que de la réglementation d'urbanisme ne leur seront pas acheminées;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-543

3.5.- Terrain Groupe Soleil

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2010-11-530 qui mentionne que la Ville offrira un terrain au Groupe Soleil;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service d'urbanisme pour le choix du terrain;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic s'engage à réserver les terrains pour le projet du Groupe Soleil pour une période de 12 mois de la date de la présente résolution;

QUE le tout est conditionnel à l'obtention par le Groupe Soleil de leur subvention;

DE VENDRE pour le prix de 1,00\$ à l'organisme Groupe Soleil les terrains numéros 2 999 318, 2 999 319 et 2 999 320 du Cadastre du Québec pour leur projet de construction d'un immeuble de 18 logements;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Malartic;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Avis de motion concernant l'abrogation du règlement numéro 737 Réserve financière pour fins de développement commercial

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant l'abrogation du règlement numéro 737 Réserve financière pour fins de développement commercial.



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-11-544

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.2.- Vente d'un terrain Parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente du lot 41, dimension 7 990,5 m² à 9160-4363 Québec inc. au prix de 42 990 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat d'immeuble jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite promesse d'achat d'immeuble;

DÈS QUE L'ENTREPRISE 9160-4363 Québec inc. a rempli chacune des conditions de la promesse d'achat d'immeuble dont le versement d'un dépôt, d'autoriser le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer l'acte de vente en faveur de 9160-4363 Québec inc. pour le lot 41, dimension 7 990,5 m² au prix de 5,38 \$ le mètre carré plus les taxes applicables;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Ski-Bus – transport Mont-Vidéo

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des loisirs pour offrir un transport pour le ski au Mont-Vidéo à partir de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des loisirs à procéder à un projet pour le transport pour le ski au Mont-Vidéo, soit 8 transports aller-retour au coût de 100 \$;

D'OFFRIR ce transport par l'entreprise Autobus Maheux;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Acquisition d'un boteur Komatsu

CONSIDÉRANT les besoins d'un boteur pour le nouveau site de neige usée;

CONSIDÉRANT les coûts de la location très élevés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat d'un boteur Komatsu 1999 au prix de 23 205 \$

RÉSOLUTION
2010-11-545

RÉSOLUTION
2010-11-546



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

plus les taxes applicables auprès de Nortrac Québec inc. ;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat d'achat;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Demande de paiement no 3 à Lamothe Division Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no 3 de Lamothe Division Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels de procéder au paiement no 3;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à payer un montant 1 389 557,07 \$ plus les taxes pour la demande de paiement no 3;

Adoptée.

7.2.- Subvention FCCQ Parc industriel : modification description des travaux

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du projet la partie éclairage de rue n'a pas été clairement identifiée et qu'elle est nécessaire pour assurer la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite faire ajouter ces travaux à l'intérieur de la demande de subvention. La Ville assure le ministère que ces travaux seront complétés pour le 31 mars 2011 et que l'opération de l'éclairage sera au frais de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la description des travaux présentée à l'annexe B de l'entente FCCQ pour le développement du Parc industriel;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Dépôt du compte rendu du 10 novembre 2010 de la Commission des

RÉSOLUTION
2010-11-547

RÉSOLUTION
2010-11-548



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

loisirs

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2010-11-549

9.2.- Heure de glace : Hockey mineur de Val-d'Or

CONSIDÉRANT QUE 57 joueurs de Malartic et de Rivière-Héva sont inscrits au Hockey mineur de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le calcul est basé sur l'aide financière de l'an passé qui a été fait avec la moyenne des heures allouées par joueur lorsque le Hockey mineur était à Malartic soit 5,87 heures/joueur;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PAYER pour la Commission du Hockey mineur un maximum de 31 730 \$ soit :

$57 \text{ inscriptions} \times 5,87 \text{ hrs} = 334 \text{ hrs}$ $334 \text{ hrs} \times 95,00 \$ = 31\,730,00 \$$

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-550

9.3.- Demande d'aide financière : Club de gymnastique

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle discipline comble vraiment un besoin des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette discipline augmente l'offre de loisirs dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER une aide financière au montant de 4 000 \$ au Club de gymnastique pour la saison 2010-2011, tel que recommandé par la Commission des loisirs ;

QUE cette aide financière ne soit pas récurrente;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Demande d'aide financière : Fondation St-Martin

Cette demande d'aide financière est refusée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-11-531

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.2.- Demande d'aide financière : Cercle des Fermières

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE à la disposition du Cercle des Fermières les photocopieurs de la Ville de Malartic pour leur besoin pour environ 1000 copies;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h29

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-552

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

MÉ CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

